AUX CITOYENS
REPRÉSENTANS
DU PEUPLE.

LEGISLATEURS,

La famille nombreuse des Thiery, composée de vrais sans-culottes, bons et francs Républicains, animés du patriotisme le plus pur, et persuadés qu'ils doivent se regarder les uns les autres plutôt comme freres que comme concitoyens, a conclu le traité d'union qu'elle présente à votre sanction. Nous le croyons juste, puisqu'il conserve à chacun son droit : la biensécance y est circonscrite par les loix, puisque nous destinons le sixieme au dédommagement de ceux qui ne seront point reconnus par le jugement à intervenir ; notre but commun est de nous rapprocher de l'égalité qui est la base inébranlable de la liberté : notre intérêt est celui de la République entiere : à ce titre il a des droits acquis à votre protection, puisqu'il tend à augmenter la ri-

chesse nationale : ~~nous~~ nous regardons comme une famille de freres ; vous nous aviez donné pour juges des arbitres, à notre choix ; l'intrigue à mis tout en œuvre pour rendre inutiles vos intentions bienfaisantes. Nous nous consumons en frais dans l'attente du jugement. Nous vous conjurons, Législateurs, de prendre dans votre sagesse les mesures les plus sûres et les plus efficaces pour l'accélérer. Vous mettrez le comble à vos bienfaits en écartant les intrigans qui veulent faire jouer le ressort de la chicane pour éterniser cette affaire. On veut encore jetter des doutes sur l'existence de la succession ; mais de quelques artifices qu'ils se couvrent, il n'échapperont pas aux yeux de votre justice.

Vive la République ! vive la Montagne ! vive la Liberté !

Signés, TATIN, LAURENT, GODARD l'aîné, DUGOURD, CHATAR etc. *Commissaires.*

Pour copie conforme, LAURENT *Secrétaire-Greffier.*

De l'Imprimerie de VOLLAND, rue des Noyers N°. 34.